

Vert & bleu

Le magazine de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes

www.bassin-de-marennes.com

Février
Mars
Avril
2026

n° 82



p. 5

La collecte, qu'il pleuve ou qu'il vente

Des défis à relever collectivement



J'ai eu l'honneur et la difficile tâche, depuis 2020, de présider aux destinées de notre Communauté de Communes. Ce mandat se termine, et à la faveur des prochaines élections municipales, un nouveau conseil communautaire sera prochainement installé.

Beaucoup de choses ont été faites au cours de ces six

dernières années, à la fois pour mettre en œuvre les compétences obligatoires que le législateur a confiées aux intercommunalités, et pour mener des politiques publiques relevant de choix faits par les élus pour le développement du territoire et le mieux-être des habitants.

D'importants projets sont sur les rails, et même si les prochains élus auront à faire leurs propres choix, le vote du budget 2026 début février permet d'avoir une visibilité sur la trajectoire à court terme de la collectivité.

Il reste encore beaucoup à faire, et je compte sur l'intelligence collective pour que notre territoire puisse relever les défis qui sont les siens en matière de développement économique, d'aide aux plus fragiles, d'émancipation des jeunes, d'accès aux services publics, de préservation de notre environnement ou encore d'adaptation aux dérèglements climatiques.

C'est tous ensemble que nous y parviendrons, dans le respect de nos différences et la solidarité.

Le Président
Patrice BROUHARD



© DR

sommaire

p 3 ici et maintenant

- Le programme de l'ERIP
- Aide au numérique
- Gestion des services enfance et jeunesse
- Elections municipales et communautaires

p 4 à 6 à voir, à savoir

- 1 millions d'€ de charges supplémentaires en 5 ans
- Moins d'ordures ménagères : des tournées ajustées
- La collecte, qu'il pleuve ou qu'il vente
- Nouveau calendrier de collecte
- Budget 2026 : encore d'importants investissements

p 7 grandir ensemble

- Écrire une chanson avec un artiste... britannique
- Deux jeunes champions de hand-e-sport

p 8 et 9 protéger l'environnement

- Marais de Brouage : le Projet Grand Site de France validé
- Parc naturel régional : le syndicat de préfiguration installé

p 10 paroles d'élus

p 11 agenda



Communauté de Communes du Bassin de Marennes
24, rue Dubois Meynardie - CS 50028
17320 Marennes-Hiers-Brouage
Tél. 05 46 85 98 41 - Email : contact@bassin-de-marennes.com
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, fermé le vendredi après-midi et seulement sur rdv le mardi après-midi.
www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication : Patrice Brouhard
Comité de rédaction : Alain Bompard, Joël Papineau, Guy Proteau, François Servent
Coordination et rédaction : Olivier Thimonier
Maquette : Agence Charivari&com - Mise en page : Marennes Impressions
Impression : Imprimerie IRO
Crédits photographiques : CDC sauf mentions - © Adobe stock
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 8 400 exemplaires



Suivez toute l'actualité de la
Communauté de Communes du Bassin
de Marennes sur [www.facebook.com/
cdc.bassin-demarennes](https://www.facebook.com/cdc.bassin-demarennes)

Le programme de l'ERIP

L'Espace régional d'information de proximité accompagne les entreprises et toute personne en matière de reconversion, de formation et d'orientation professionnelle.

• Formation « Facturation électronique » pour les entreprises

Jeudi 19 mars de 9h à 17h

À compter du 1^{er} septembre 2026, les entreprises assujetties à la TVA devront être capables de recevoir des factures dématérialisées. À partir du 1^{er} septembre 2027, elles devront émettre leurs factures au format électronique et transmettre les données de paiement (e-reporting). Cette formation permettra aux acteurs de l'entreprise de connaître le calendrier de mise en œuvre, de choisir les bons outils, de sécuriser leurs processus de facturation et de choisir entre plusieurs solutions.

• Information collective sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Vendredi 20 mars de 14h30 à 16h30

Dispositif qui permet de faire reconnaître ses acquis professionnels ou bénévoles afin d'obtenir une certification, la VAE est un bon moyen pour évoluer professionnellement et optimiser sa recherche d'emploi. Cette séance d'information permettra aux personnes intéressées de connaître les conditions d'accès, les atouts, les étapes du parcours de VAE et les moyens de financement.

• Formation « Consolider son projet de micro-entreprise »

Jeudi 2 et vendredi 3 avril de 9h à 17h

Cette formation de 2 jours (soit 14 heures) vous permettra de vérifier la cohérence de votre projet avec le cadre juridique du statut de micro-entreprise et d'anticiper ses incidences fiscales, juridiques et sociales ; d'identifier les démarches d'immatriculation et les procédures de déclarations sociales et fiscales obligatoires ; de comprendre comment établir des devis et des factures conformes, de savoir élaborer le plan de financement et le compte de résultat.



erip@bassin-de-marennnes.com

Tél. 06 75 57 46 55



Aide au numérique

Ateliers collectifs :

9h à 12h

- Réseaux sociaux, quésaco ? : 4 mars

- Nettoyage de Printemps - Digital Cleanup Day : 18 mars

o 9h/10h15 = Supprimez vos données stockées sur vos équipements (ordinateur, téléphone, tablette...) et sur le cloud

o 10h30/12h - Informez-vous sur l'impact du numérique

10h à 12h

- Capture d'écran sur PC : 11 mars
- Mini-ateliers sur smartphone Android :

Mini-ateliers sur smartphone Android :

10h à 11h30

- Applis utiles au quotidien : 25 fév.

- Ins/désinstaller une appli(cation) : 25 mars

Permanences dans les mairies, uniquement sur rdv :

- Nieulle-sur-Seudre / St-Sornin 13h30-16h30 : 3 & 24 mars

- Bourcefranc-Le Chapus 13h30-16h30 : 10 & 31 mars

- Saint-Just-Luzac 13h30-16h30 : 24 fév, 17 mars

- Le Gua 9h-12h30 : 12 mars



conseiller-numerique@bassin-de-marennnes.com

Tél. 06 15 38 53 22



CONSEILLER
NUMÉRIQUE

Gestion des services enfance et jeunesse

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services aux familles du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes a repris depuis le 1^{er} janvier 2026 la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », jusqu'alors exercée par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Ce transfert concerne notamment les services petite enfance, enfance et jeunesse, désormais gérés par la CdC.

Ce changement administratif n'a aucun impact sur l'organisation des accueils et des activités proposées aux enfants, qui se poursuivent dans les mêmes conditions de qualité et de sécurité.

Élections municipales... et communautaires

À l'occasion des élections municipales, vous élirez aussi les conseillers qui siègeront à la Communauté de Communes.



Les candidats au conseil communautaire figureront sur le bulletin de vote aux côtés des candidats au conseil municipal de votre Commune.

Les 27 sièges à pourvoir seront attribués par Commune en fonction du résultat de chaque liste, comme suit :

- Marennes-Hiers-Brouage : 11 sièges.
- Bourcefranc-Le Chapus : 6 sièges.
- Le Gua : 4 sièges.
- Saint-Just-Luzac : 3 sièges.
- Nieulle-sur-Seudre : 2 sièges.
- Saint-Sornin : 1 siège.

1 million d'€ de charges supplémentaires en 5 ans

Depuis 2022, le coût de la gestion des déchets a augmenté de plus d'1 million d'€ pour le Bassin de Marennes sur un budget initial de 2 millions d'€. Une augmentation qui se répercute malheureusement sur les factures, comme partout ailleurs en France.

Les coûts de collecte et de traitement des déchets se sont envolés en France depuis 2022, dans le contexte post-Covid et de forte inflation. Ainsi, pour la seule Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ce furent +300 000 € en 2022, +300 000 € en 2024, +360 000 € en 2025 et + 80 000 € en 2026.

Des charges structurelles

Ces surcoûts sont essentiellement liés à l'explosion de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), à l'augmentation du coût du traitement des ordures ménagères, ou encore à l'évolution des charges à caractère général (énergie, équipement, personnel...).

À cela s'ajoute les conséquences financières de malfaçons à l'incinérateur d'Échillais, qui sont toutefois en voie de résolution.

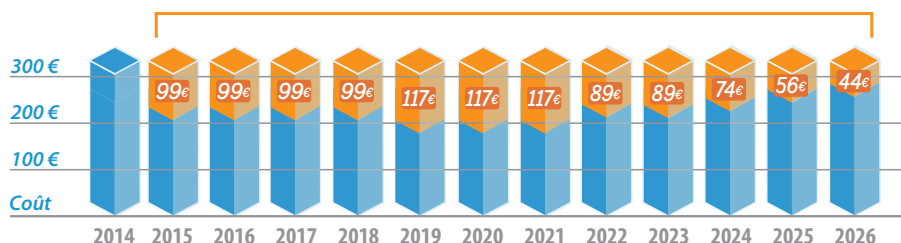
Des économies malgré les augmentations

Afin d'absorber ces hausses, la régie des déchets n'a malheureusement pas d'autres choix que d'augmenter ponctuellement ses tarifs. Ceux-ci restent toutefois encore inférieurs à ceux pratiqués en 2014 avant la mise en place de la redevance incitative.

Plus encore : les économies réalisées par les habitants pendant plus de 10 ans sont bien plus importantes que les augmentations récentes.

Évolution des tarifs et des économies pour 2 personnes

1100 € d'économies sur 12 ans



Le coût de l'incinération des ordures ménagères a augmenté de 36% de 2023 à 2026.

© DR

Moins d'ordures ménagères : des tournées ajustées

Le passage, à partir de mars 2026, à une tournée de collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines s'explique par une adaptation du service à son usage réel. Explications.

Grâce au tri des déchets ménagers et au déploiement de nombreuses filières de recyclage en déchèteries, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué ces dernières années.

34% de déchets en moins

En 2024, 58 460 levées de bacs étaient enregistrées sur le Bassin de Marennes, contre 88 216 en 2018, soit une baisse de 34%. Si bien qu'aujourd'hui, 1 foyer sur 5 seulement (20% des foyers) sort son bac le jour de la collecte.

Le passage à une collecte toutes les deux semaines est donc plus judicieux. Il va faire augmenter le taux de présentation des bacs à chaque tournée et permettre ainsi

de collecter plus de déchets en moins de kilomètres parcourus.

86% des foyers recourent déjà à 1 levée ou moins par quinzaine

Cette mesure se justifie également par le fait que 86% des foyers (résidences principales) recourent à 26 levées par an ou moins, soit 1 levée toutes les 2 semaines ou moins, contre 77% en 2018.

La diminution du nombre de passages des camions n'est donc pas une réduction du service, mais bien une adaptation de celui-ci à son utilisation réelle qui est à regarder à l'échelle du territoire par plus de 8 000 foyers.

Les économies réalisées vont ainsi permettre de limiter l'augmentation des tarifs et de déployer un nouveau service avec la collecte des biodéchets qui sera mise en place en cours d'année.



© DR

La collecte, qu'il pleuve ou qu'il vente

Qu'ils soient chauffeurs ou ripeurs, ils sont six agents à assurer chaque jour la collecte des déchets sur le Bassin de Marennes. Une mission de service public essentielle réalisée par des travailleurs de l'ombre.



© DR

Le passage aux bacs vise aussi à améliorer les conditions de travail.

Ils s'appellent Vincent, Ludovic, Sébastien, Mickaël ou Pierre, et on les voit à peine. Pourtant, ils sillonnent les rues dès 4h du matin afin de collecter nos poubelles, quelles que soient les conditions météo (sauf en cas de verglas), y compris les jour fériés (exceptés Noël et le 1^{er} de l'an).

Organisés en équipes

Chaque jour du lundi au vendredi, ils se répartissent en équipes de deux sur les trois camions de douze tonnes qui tournent sur le territoire : il y a un chauffeur et un ripeur à l'arrière du camion, puis ils échangent de poste un jour sur deux. En cas d'absence (congé notamment), la régie des déchets recourt à des intérimaires pour les remplacer.

Titulaires du permis poids lourds, la plupart des agents titulaires travaillent à la régie

des déchets depuis 16 ou 20 ans, et même depuis 30 ans pour Pierre, le « doyen ». Autant dire qu'ils connaissent bien leurs tournées et ont aussi vu évoluer la collecte.

Un métier particulier

« Avant la mise en place du tri, tout était mélangé dans des poubelles rondes traditionnelles : c'était très lourd et pénible à verser dans le camion » se rappelle Pierre. Le tri et la mise en place de conteneurs ont facilité la tâche, « mais il faut quand même être courageux pour se lever chaque jour à trois heures du matin, et débaucher quand c'est fini, en général vers 10h30 pour les ordures ménagères et 12h30 pour le sélectif ».

Les agents font aussi beaucoup de route. En plus de leurs tournées, ils doivent aller vider les ordures ménagères à l'incinérateur d'Échillais et le sélectif à Rochefort (soit 40

minutes aller-retour). Il leur faut également assurer une partie de la maintenance des camions (graissage des vérins, niveau des liquides moteurs...) et laver la benne au nettoyeur haute pression après chaque collecte d'ordures ménagères.

Des usagers plus ou moins compréhensifs

« La plupart des gens sont reconnaissants de notre travail. Ils nous l'ont beaucoup dit pendant le confinement ; moins maintenant » explique Pierre. « Beaucoup sont impatientes : dès que nous avons du retard sur la tournée, nous recevons des appels. Or nos horaires de passage dépendent des quantités à collecter, des éventuels travaux sur la route, quand ce n'est pas un problème mécanique (panne, crevaison...) ».

Il existe aussi quelques consignes qui permettent de faciliter le travail des agents : sortir son bac de manière bien visible, présenter la poignée côté route, le sortir la veille et pas « au bruit du camion », respecter les consignes de tri, ou encore éviter tout stationnement gênant.

Les changements de jours de collecte à partir de mars vont générer des tournées plus longues et modifier les habitudes de tous : usagers comme agents. « Certaines personnes vont être perturbées », concède Pierre, « mais nous comptons sur le bon sens pour que tout se passe pour le mieux ».

Nouveau calendrier de collecte

À partir de mars 2026, le calendrier de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables change.

La collecte des emballages et des papiers (à mettre ensemble) aura lieu chaque semaine. La collecte des ordures ménagères aura quant à elle lieu toutes les deux semaines et non plus chaque semaine, afin de rationaliser le service (lire ci-contre).

Où trouver votre calendrier de collecte ?

Il a été distribué dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez aussi récupérer un exemplaire au siège de la CdC ou en mairie, ou encore le télécharger sur www.bassin-de-marennes.com



Régie des déchets
du Bassin de Marennes



0 805 707 887

Service & appel
gratuits



Bourcefranc-Le Chapus

Ordures ménagères Lundi Semaines paires
Emballages & Papiers Mercredi

Marennes-Hiers-Brouage

Ordures ménagères Lundi Semaines impaires
Emballages & Papiers Jeudi

Saint-Just-Luzac & Nieulle-sur-Seudre

Ordures ménagères Mardi Semaines impaires
Emballages & Papiers Mercredi

Saint-Sornin & Le Gua

Ordures ménagères Mardi Semaines paires
Emballages & Papiers Vendredi

Budget 2026 : encore d'importants investissements

La Communauté de Communes a adopté son budget pour 2026. L'occasion de constater la bonne santé financière de la collectivité qui continue de dégager un niveau d'épargne significatif lui permettant de financer un programme d'investissement important.

La situation financière de la Communauté de Communes s'avère bonne au regard des principaux indicateurs financiers observés pour l'année 2025, ce qui lui permet d'appréhender l'avenir avec sérénité, même si la prudence est toujours de mise.

Un bon bilan pour 2025

Le niveau d'épargne nette de la collectivité est resté à un niveau haut : environ 800 000 €, alors qu'il oscillait autour de 240 000 € par an en moyenne entre 2014 et 2021. La collectivité a poursuivi la réalisation de son programme d'investissement avec 1,68 M d'€ de dépenses d'équipement, soit le plus haut niveau depuis 2018 : il était alors de 500 000 € en moyenne par an.

Ces dépenses ont été financées uniquement grâce à l'autofinancement (épargne nette) et aux subventions, sans recourir à de nouveaux emprunts. L'endettement est donc faible, à hauteur de 600 000 € avec un délai

de désendettement de moins d'1 an, quand il est autour de 5 ans en moyenne en France pour le bloc communal.

De nouveaux investissements

Le vote du budget 2026 s'est accompagné d'une actualisation du plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2031. Sur cette période de six ans, 10,3 M d'€ d'investissements sont prévus, c'est-à-dire plus du double de ceux réalisés sur le précédent mandat qui se sont élevés à 4,7 M d'€.

Ces dépenses sont surtout programmées sur les années 2026 et 2027 (soit 5,8 M d'€) avec la concrétisation des projets engagés précédemment. Pour les financer, la collectivité entend maintenir son niveau d'épargne nette autour de 600 000 € par an et recourir à l'emprunt de manière modérée.

En 2026, les taux de la fiscalité locale resteront inchangés.

Les investissements de la CdC

Opérations	Réalisées en 2025	Prévues en 2026	Prévues en 2027
Réhabilitation de l'ancien siège, rue Foch	569 000 €	277 000 €	
Réhabilitation des itinéraires cyclables	150 000 €	448 000 €	140 000 €
Réhabilitation de la crèche	19 000 €	609 000 €	
Matériel et équipements divers	259 000 €	201 000 €	80 000 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	104 000 €	136 000 €	148 000 €
Projet Grand Site de France Marais de Brouage	106 000 €	151 000 €	80 000 €
Rénovation de l'habitat (OPAH-RU)	40 000 €	159 000 €	90 000 €
Parcs d'activités économiques	131 000 €	63 000 €	85 000 €
Aménagement rond-point à Marennes		26 000 €	250 000 €
Réhabilitation du gymnase	260 000	220 000 €	
Gestion portuaire	10 000 €	80 000 €	80 000 €
Club de voile	68 000 €	64 000 €	
Stratégie foncière		64 000 €	25 000 €
Aire de grands passages	27 000 €	327 000 €	1 000 000 €
Déchèterie			1 000 000 €
Divers	5 000 €		
Total	1 683 000 €	2 825 000 €	2 978 000 €

Permanence de l'UFC Que Choisir

Votre Espace France services élargit encore son offre de service grâce à un partenariat avec l'UFC Que Choisir.

L'union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir est la première association de consommateurs de France. Totalelement indépendante, elle conseille, informe et défend les consommateurs grâce à ses alertes, publications, mobilisations et son lobby aux plans local, national et européen.

Depuis janvier dernier, elle tient une permanence hebdomadaire au sein de l'Espace France services du Bassin de Marennes, sur rendez-vous uniquement, les jeudis de 14h à 17h, pour délivrer des conseils gratuits sur le droit de la consommation et vous aider à la résolution de litiges.



© DR

L'UFC Que Choisir vous accueille gratuitement sur RDV.



Espace France services :
05 79 86 01 50
franceservices@bassin-de-marennes.com

ou directement auprès de
l'antenne départementale de
l'UFC Que Choisir
au 05 46 41 53 42
contact@charentemaritime.
ufcquechoisir.fr
https://charentemaritime.
ufcquechoisir.fr



Écrire une chanson avec un artiste... britannique



C'est le défi relevé par des jeunes du territoire sous la houlette de l'artiste Lewis Evans, dans le cadre d'ateliers d'éducation artistique et culturelle proposés par la Communauté de Communes.

Auteur, compositeur et interprète folk-pop né à Liverpool, Lewis Evans est le fondateur du groupe *The Lanskies*. S'il collabore avec des artistes tels que Juliette Armanet, Gaëtan Roussel ou Pomme et compose des musiques pour le cinéma, il anime aussi depuis 15 ans des ateliers d'écriture et de composition dans des structures culturelles, éducatives et sociales.

Expériences collectives

Les ateliers de Lewis sont de véritables expériences immersives, où la spontanéité est le maître-mot. « *L'idée est de créer ensemble une chanson qui rassemble, en mêlant les voix et les idées des uns et des autres* » explique-t-il. Pour cela, il a développé des méthodes ludiques et accessibles permettant de créer une chanson en un temps record. Il recourt notamment à l'écriture à trous, où les participants complètent des phrases en fonction de leurs ressentis pour libérer leur créativité, ou l'écriture collective, les participants rassemblant des mots-clés inspirés d'un thème pour construire un texte rythmé.

Transformation des mélodies en visuels

Il leur propose aussi de travailler autour d'une phrase marquante et d'une mélodie accrocheuse, ou encore d'explorer des sons et des rythmes par un simple battement de mains ou une mélodie fredonnée.

Il demande aussi aux participants de peindre les mots qu'ils imaginent, de les sculpter en argile, pour les capturer en photos et ainsi proposer une performance artistique finale où les chansons créées sont mises en valeur, entourées des œuvres qu'elles ont inspirées.

Ce processus dynamique et collaboratif encourage l'échange, l'écoute et l'exploration artistique, permettant à chacun de s'exprimer de manière nouvelle et inattendue.

De ces ateliers auxquels ont participé une centaine de jeunes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron, sont nées plusieurs chansons qui seront à découvrir prochainement en ligne sur www.bassin-de-marennes.com.



Écriture et enregistrement avec les ados des Locaux Jeunes.

© DR



Intervention en classe de CP à Bourcefranc-Le Chapus.

© DR

Deux jeunes champions de handi-e-sport

Brian Drillaud et Alexis Labrune, deux adolescents du Local Jeunes du Bassin de Marennes, ont remporté le concours national de handi-e-sport en vivant une aventure exceptionnelle mêlant compétition, inclusion et dépassement de soi.

Cette expérience a débuté lors d'un mini-séjour à Parthenay, organisé par le Local Jeunes. Les deux garçons y ont participé à un concours de handi-e-sport, un tournoi de jeu vidéo visant à les sensibiliser à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des manettes adaptées leur ont permis de mieux comprendre les contraintes et les défis rencontrés par ces personnes.

Grâce à leur engagement, leur esprit d'équipe et leur capacité d'adaptation, Brian et Alexis ont remporté le concours. Cette victoire leur a ensuite permis de représenter fièrement la ville de Marennes en phase finale à Paris. À l'occasion d'une partie particulièrement intense, les deux jeunes se sont imposés en finale.

Ils sont ainsi revenus avec deux coupes, symboles d'une réussite sportive mais surtout humaine. Une belle aventure qui met en lumière le dynamisme du Local Jeunes et l'importance des projets éducatifs portés par ses équipes, favorisant l'ouverture, la citoyenneté et les valeurs d'inclusion.



© DR

Brian et Alexis ont ramené le titre à la maison.

Activité motricité

Le relais petite enfance propose des matinées gratuites de motricité pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents, en présence du psychomotricien Lucas Schiano.

Les séances se déroulent au dojo du complexe sportif, rue des Droits de l'Homme à Marennes de 9h30 à 11h30 (horaires d'arrivée et de départ libres) :

- samedi 28 mars 2026
- samedi 25 avril 2026
- samedi 30 mai 2026
- samedi 27 juin 2026

Pré-inscriptions obligatoires uniquement par courriel à rpe@bassin-de-marennes.com en précisant votre nom, votre commune, le prénom et l'âge de l'enfant, la date souhaitée.

Marais de Brouage : le Projet Grand Site de France validé



© DR

Le 17 décembre dernier, le ministère de la Transition écologique a validé à l'unanimité le Projet Grand Site de France du marais de Brouage visant à préserver les paysages et à valoriser cette zone humide d'exception.

Élaboré par la CdC du Bassin de Marennes et la CdA Rochefort Océan en concertation avec l'ensemble des acteurs du marais, le projet se matérialise par un programme d'actions à déployer sur huit années. Au terme de sa mise en œuvre, les collectivités devraient pouvoir solliciter le label Grand Site de France, dont l'obtention viendra alors reconnaître l'excellence de la gestion du site.

Préserver, valoriser et adapter

Si on devait le résumer, le projet Grand Site de France a vocation à améliorer la gestion du marais de Brouage en préservant la qualité de ses paysages, en mettant en valeur ses richesses naturelles, patrimoniales et humaines, tout en l'adaptant aux effets des changements climatiques.

Un vaste programme, donc, pour que le marais de Brouage continue d'être un territoire de vie. Cela passera notamment par une eau douce préservée et partagée par ses acteurs, une évolution littorale anticipée et accompagnée, une biodiversité protégée, des activités économiques durables confortées, une fréquentation maîtrisée, et une histoire et des valeurs à transmettre, notamment aux plus jeunes.

Mises en œuvre par une multiplicité d'acteurs, ce sont au total 47 actions qui ont été définies, parmi lesquelles 17 sont déjà engagées dont 8 sont jugées prioritaires ; tandis que les autres seront menées dans les mois et les années qui viennent.

Aménager des circuits de découverte

Parmi les actions emblématiques : l'aménagement de circuits de découverte permettant de révéler la richesse du territoire tout en ménageant le milieu. À Brouage, il sera question d'améliorer le stationnement, de réaliser un sentier aux pieds des remparts et de travailler avec les commerçants pour faire vivre la citadelle en dehors de la période estivale.

À Bourcefranc-Le Chapus, il s'agira d'aménager un sentier à la pointe des Chardons pour permettre la découverte du site en toute sécurité, d'accueillir les enfants des écoles afin de les sensibiliser au patrimoine naturel et culturel. À Moëze, des bancs, des tables et un ponton de pêche permettront d'avoir une vue sur le marais, d'observer la biodiversité sans la déranger, avec un entretien naturel des parcelles grâce à des moutons.

Un sentier des coteaux et du littoral est aussi en projet, permettant de faire le tour du marais à pied et à vélo grâce à la création de nouveaux itinéraires cyclables.

Sensibiliser les plus jeunes

Mené depuis déjà huit années, le programme pédagogique « Habiter le marais » sera développé, afin d'informer et de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires des treize communes. Favorisant la connaissance et

l'appropriation de leur lieu de vie par les enfants, ce programme poursuivra son action de sensibilisation aux paysages, à la biodiversité, aux effets du changement climatique, mais aussi aux usages et aux activités primaires grâce à la rencontre avec des professionnels. Fort de son succès auprès des enseignants, ce programme sera d'ailleurs élargi aux collégiens et aux lycéens.

Favoriser aussi l'activité économique

Afin de conforter les activités des éleveurs et des conchyliculteurs qui contribuent à l'identité et à la vitalité du marais de Brouage, plusieurs actions ont été identifiées : facilitation des conditions de travail via la gestion du foncier, aide à la location des parcelles, entretien du réseau hydraulique, amélioration de l'accès aux parcelles, aide à adapter les activités aux changements climatiques.



Le Projet Grand Site de France est téléchargeable sur www.bassin-de-marennes.com

Parc naturel régional : le syndicat de préfiguration installé

Le projet de création d'un Parc naturel régional (PNR) sur les marais du littoral charentais vient de franchir une nouvelle étape avec l'installation du syndicat mixte chargé de piloter la démarche. Patrice Brouhard en a été élu président.

Le projet de création d'un PNR, validé par la Région et l'État, est entré dans une nouvelle phase : celle de l'élaboration de la charte qui va permettre aux collectivités et aux acteurs locaux de définir le projet de développement durable qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur ce vaste territoire constitué en grande partie de zones humides.

Nouvelle gouvernance

C'est désormais un syndicat mixte, regroupant une soixantaine de collectivités, qui est chargé de piloter ce projet, initié à l'origine par la CdC du Bassin de Marennes et les CdA Rochefort Océan et Royan Atlantique.

Patrice Brouhard en a été élu président, épaulé de trois vice-président(e)s : Rémi Justinien, vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Françoise de Roffignac, vice-présidente du Département de la Charente-Maritime et Bruno Bessaguet, maire de Moragne.

Le syndicat, dont les membres seront en partie renouvelés à l'issue des élections municipales de mars 2026, a désormais pour mission de lancer la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux afin de formaliser le projet de territoire et d'identifier les missions à confier au Parc.

Un travail collectif de longue haleine, avec l'espoir de pouvoir finaliser la rédaction de la charte au bout de six ou huit années avant de solliciter le classement en Parc naturel régional.



© CARA

Le premier comité syndical s'est tenu à Marennes le 15 janvier dernier.

Quelle est la plus-value d'un PNR ?

Un PNR permet de mettre en œuvre des politiques que les collectivités ne peuvent porter seules à leur échelle, faute d'expertise, d'ingénierie et de moyens. Il permet de mieux coordonner leurs actions et de diffuser les bonnes pratiques.

Un PNR apporte-t-il des contraintes réglementaires ?

Un PNR ne s'accompagne pas de contraintes réglementaires comme c'est le cas d'un Parc national ou d'une Réserve naturelle, sauf en matière de publicité extérieure. Sa charte n'est pas opposable aux tiers. Toutefois, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec elle.

Les collectivités peuvent-elles continuer à mener leurs propres actions ?

Oui. Les collectivités signataires devront s'engager à respecter la charte et mettre leurs actions en cohérence avec ce que fait le Parc, mais elles continueront à mener leurs politiques dans les domaines et les compétences qui leur sont propres.

Un PNR génère-t-il des retombées économiques ?

Oui, dans la mesure où un PNR est chargé de mettre en œuvre une politique de développement économique fondée sur les richesses du territoire. La marque commerciale « Valeurs Parcs » peut notamment être utilisée pour valoriser des produits, des services ou des savoir-faire.

Quelle est la place des acteurs locaux et des habitants ?

C'est une spécificité : un Parc est co-construit avec les entreprises, les associations et les habitants, garantissant l'encrage du projet. En outre, un conseil scientifique et prospectif, composé de personnes qualifiées, l'accompagne et l'éclaire dans ses actions.



Majorité

Patrice BROUHARD,
le président

Une collectivité en ordre de marche

Je quitterai mes fonctions d'élus à l'issue de ce mandat, laissant à mes successeurs une Communauté de Communes en bonne santé financière et structurée pour développer des projets dont le territoire a besoin.

Ces douze années de mandat communautaire, en tant que vice-président aux affaires sociales d'abord puis en tant que président depuis 2020, ont été riches d'expériences et de rencontres, grâce aux élus, aux partenaires institutionnels, aux associations, aux entreprises, aux habitants, qui contribuent à la vie locale.

Le présent mandat a été marqué par des moments difficiles, avec la crise sanitaire liée au Covid tout d'abord et le défi de faire fonctionner les services, d'accompagner les plus fragiles et les entreprises, et de vacciner la population.

Les élus se sont aussi questionnés sur l'avenir et l'existence même de la Communauté de Communes au regard des difficultés financières rencontrées. Nous nous sommes collectivement retournés les manches et, grâce à l'effort financier de chacun, nous avons pu doter la collectivité des moyens dont elle avait besoin pour améliorer les services à la population et mener à bien des projets visant à dynamiser le territoire et à renforcer son attractivité.

Services dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, Espace France services, Espace régional d'information de proximité, aide à domicile, école de musique... permettent aujourd'hui de mieux accompagner les habitants dans leur vie quotidienne.

Au cours de ce mandat, la CdC a aussi atteint son plus haut niveau d'investissement avec

4,7 millions d'euros investis entre 2020 et 2025 : aide à la rénovation des logements, réhabilitation des pistes cyclables, accueil de nouvelles entreprises dans nos parcs d'activités, réhabilitation l'ancien siège pour le dédier à l'orientation professionnelle, à la formation et à l'emploi...

De grands projets ont aussi été lancés, comme le Projet Grand Site de France du Marais de Brouage et le projet de Parc naturel régional, qui tous les deux sont au service du développement économique, social et culturel de notre territoire tant marqué par la qualité de son environnement et de ses zones humides.

Je laisse à mes successeurs une Communauté de Communes en bonne santé financière qui investit et joue son rôle en matière de service à la population, qui n'a pas à rougir de son rôle dans le concert des collectivités locales et dont les projets n'ont d'autres objectifs que d'agir dans l'intérêt de ses habitants.



Opposition

Richard GUÉRIT,
élu d'opposition (RN)

Fin de mandat : l'engagement au service du bon sens et de l'intérêt général

Tout au long de ce mandat, j'ai exercé mes responsabilités d'élus d'opposition avec sérieux, constance et engagement. Présent en séance, dans les commissions et sur le terrain, j'ai tenu à rester au plus près de vos préoccupations. Cérémonies, rencontres avec les acteurs locaux et échanges avec les habitants ont nourri mon action et guidé mes prises de position.

Si je siège seul dans l'opposition au conseil communautaire, ma présence a permis d'instaurer un véritable débat démocratique. Je n'ai jamais pratiqué l'opposition systématique, mais une opposition constructive, visant à alerter, proposer et défendre l'intérêt général.

Mon engagement s'est illustré sur plusieurs dossiers majeurs.

Fiscalité et pouvoir d'achat : je me suis opposé à l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères, qui pénalise familles et retraités sans garantie d'un meilleur service.

Création du Parc naturel régional (PNR) : j'ai voté contre un projet dont l'efficacité reste à démontrer, alors que notre territoire bénéficie déjà de dispositifs environnementaux reconnus : parc naturel marin, réserves naturelles, Natura 2000 et projet Grand Site de France Marais de Brouage.

Implantation de la nouvelle aire de grand passage pour les gens du voyage : j'ai contesté l'emplacement retenu et la méthode employée, estimant que les habitants concernés n'avaient pas été suffisamment pris en compte.

Gestion financière : j'ai constamment plaidé pour une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, afin de préserver l'avenir de nos collectivités et éviter toute dérive budgétaire.

Soutien aux filières locales et à l'emploi : j'ai défendu le soutien aux filières locales et à l'emploi, en valorisant l'innovation, l'attractivité des métiers et nos savoir-faire, notamment dans les secteurs agricoles et ostréicoles.

Ce mandat aura démontré qu'une opposition sérieuse et engagée est indispensable pour améliorer les décisions et défendre réellement nos communes.

J'adresse enfin un mot particulier à Patrice BROUHARD, Président de la Communauté de communes, pour qui ce mandat est le dernier. Malgré nos divergences politiques, j'ai eu plaisir à travailler avec lui dans un esprit de respect et de dialogue.

En ce début d'année, je présente à l'ensemble des administrés du bassin de Marennes mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de sérénité. Que 2026 soit une année de projets utiles, concrets et bénéfiques pour tous.

FÉVRIER

Vendredi 27

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

VINYL PARTY

La Bigaille, rue Fradin - 18h

Samedi 28

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Pratiques artistiques

ATELIERS CRÉATIFS

La Bigaille, rue Fradin - 15h

MARS

Dimanche 1^{er}

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Sport

1^{ER} TRAIL DU CHÂTEAU DE LA GATAUDIÈREChâteau de La Gataudière,
19 rue de La Gataudière,
Marennes - 7h30

Mercredi 4

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Livres et lecture

BÉBÉS LECTEURS

Médiathèque, 3 rue Samuel
Champlain, Marennes - 10h

Mercredi 4 au sam 21

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Peinture

FESTIVAL AUTOUR DU DOUANIER ROUSSEAU

Micro-Folie, rue Samuel
Champlain, Marennes

© microfolie

Jeudi 5

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Visite commentée

LES SECRETS

DE LA ZOSTÈRE NAINE

Lieu précisé lors de
l'inscription - 10h

Vendredi 6

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Chanson

APÉRO CHORALE

La Bigaille, rue Fradin - 18h

Samedi 7

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Livres et lecture

BÉBÉS LECTEURS

Médiathèque, 3 rue Samuel
Champlain, Marennes
10h30

Vendredi 13

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

JAM REGGAE

La Bigaille, rue Fradin - 18h

Samedi 14

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Prévention

CONFÉRENCE CHANTÉE

La Bigaille, rue Fradin - 17h

Vendredi 20

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Musique

SCÈNE OUVERTE

La Bigaille, rue Fradin - 18h

Samedi 21

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

THE MARVELOUS DUDES

La Bigaille, rue Fradin - 21h



© Olivier Sochard

Vendredi 27

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Chanson

CHORALE ITALIENNE ET
CHANSON FRANÇAISE

La Bigaille, rue Fradin - 18h

Samedi 28

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite commentée

BROUAGE, RICHE

D'HISTOIRE ET DE NATURE

Forge Royale, Brouage -
14h30

Dimanche 29

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Animations

JEUX DE SOCIÉTÉ

La Bigaille, rue Fradin - 15h

AVRIL

Mer. 1/04 au mer. 29/07

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite commentée

LES MERCREDIS CHANTIER

Halle aux Vivres, Brouage

Vendredi 3

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Théâtre

UN AIR DE VÉRITÉ

La Bigaille, rue Fradin - 21h

Vend. 3 au dim. 5

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Sciences

FESTIVAL CERV'ODYSSÉE

<https://cervodysee.fr>

Samedi 4

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Théâtre

ATELIER IMPRO

La Bigaille, rue Fradin - 19h

Spectacle

GEOMETRIE VARIABLE

L'Estran, pl. Carnot,
Marennes - 21h

Sam. 4/04 au dim. 20/09

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Expositions

LES DOUZE TRAVAUX

DE BROUAGE

PHOTOGRAPHIE

À BICYCLETTE

Clos de la Halle aux Vivres,
Brouage

Samedi 11

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

TURBO NIGLO

La Bigaille, rue Fradin - 21h

Mar. 14 au sam. 18

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Exposition

PHOTOS ET SCULPTURES

SOUFFLEURS DE RÊVES

Galerie municipale, 1 place
Chasseloup-Laubat

Jeudi 16

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert jeune public

LES WACKIDS

L'Estran, pl. Carnot,
Marennes - 20h

© Florent-Laronde

Jeudi 23

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Concert

LES P'TITS FILS DE JEANINE

L'Estran, pl. Carnot,
Marennes - 20h

Samedi 25

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Théâtre

LA GUINGUETTE À MIMI

Salle du Sémaphore, 55 av.
Jean Jaurès - 20h30

Dimanche 26

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Théâtre

LA GUINGUETTE À MIMI

Salle du Sémaphore, 55 av.
Jean Jaurès - 15h

Dimanche 26

MARENNES-HIERS-BROUAGE

Visite commentée

BROUAGE, RICHE

D'HISTOIRE ET DE NATURE

Forge Royale, Brouage
14h30Ces informations ont été collectées par l'Office de Tourisme.
Pour en savoir plus, consultez l'agenda des manifestations surwww.bassin-de-marennes.com

Plus de tri et toujours moins de déchets !

Gestion des déchets

Utilisation des bacs jaunes

En 2026 : finis les sacs, on passe aux bacs !
pour les emballages et les papiers

Attention

› Bacs jaunes à utiliser à partir de mars 2026.
Avant cette date, ils ne seront pas collectés.

À partir de mars 2026 :



- › on utilise les bacs,
- › on y met les emballages et aussi les papiers,
- › que l'on met en vrac (pas en sac),
- › collecte 1 fois par semaine,
- › nouveau calendrier de collecte.

Distribué dans les boîtes aux lettres
téléchargeable sur www.bassin-de-marennes.com



*Vous ne pouvez accueillir de bac (appartement...) ?
Continuez à utiliser des sacs jaunes jusqu'à ce que
des points d'apports volontaires soient installés près
de chez vous (information à venir).*



Information complète sur www.bassin-de-marennes.com



0 805 707 887 Service & appel gratuits

